

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 04 JUIN 2024

Le 04 juin deux mil vingt-quatre, à huit heures trente, le Bureau Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Guilhaierand-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY.

Date de convocation : Mercredi 29 mai 2024

Etaient présents :

J. DUBAY, S. GAUCHER, D. DUPIN, B. ROSSI, M. MIZZI, P. LYONNAIS (sans voix délibérative), T. AVOUAC, A. SIMON, H. COULMONT, L. GOUMAT, C. DEVOCELLE, J. RIAILLON, J. RIFFARD, F. GERLAND.

Etaient absents excusés :

G. PEYRARD, P. POMMARET.

Monsieur Denis DUPIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CULTURE / PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Anne SIMON – Vice-Présidente déléguée à la culture, au patrimoine et aux espaces naturels sensibles

N°1/ TARIFS DU MUSEE ET DES GROTTES DE SOYONS

DELIBERATION N°B2024-09 :

Madame Anne SIMON, Vice-Présidente déléguée à la culture, au patrimoine et aux espaces naturels sensibles expose.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-004 du conseil communautaire en date du 15 février 2024 donnant délégation au Bureau pour « fixer les tarifs à caractère non fiscal des services communautaires », en application des articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°B2024-03 du Bureau Communautaire du 13 février 2024 fixant les tarifs du musée et des grottes de Soyons,

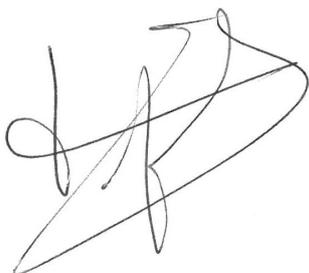
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier ces tarifs,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré par 13 voix pour, soit à l'unanimité :

- Fixe les tarifs du musée archéologique et des grottes de Soyons comme annexé.

Fin de la réunion à 09h30

Le Secrétaire de séance,
Denis DUPIN



Le Président,
Jacques DUBAY



TARIFS DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE ET DES GROTTES DE SOYONS

Article 1 : Tarifs de visite du musée archéologique et des grottes

| TARIFS | MUSÉE | MUSÉE + GROTTES |
|------------------------|--------|-----------------|
| Plein tarif | 4,00 € | 8,00 € |
| Tarif réduit (cf. 1-1) | 3,00 € | 6,00 € |
| Gratuité (cf. 1-2) | Oui | Oui |
| Scolaires (cf. 1-3) | 3,00 € | 4,00 € |
| Ateliers | 4,00 € | |

1. Conditions tarifaires habituelles

1-1 Le tarif réduit s'applique pour la visite du musée et/ou des grottes :

- pour les groupes sur réservation à partir de 15 personnes
- aux visiteurs de 5 à 18 ans
- aux personnes handicapées, étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif (daté de moins d'un an)
- sur présentation du ticket de visite guidée du château de Crussol
- sur présentation du ticket d'entrée du site le «Jardin des trains ardéchois» à Soyons
- sur présentation du porte-clé Clévacances

1-2 La gratuité est accordée aux :

- enfants de moins de 5 ans
- accompagnateurs de groupes scolaires ou de centres aérés (dans la limite de 2 accompagnateurs gratuits pour 10 enfants)
- porteurs de la carte Ardèche Loisirs et Patrimoine
- porteurs de la carte professionnelle des Offices de Tourisme de l'Ardèche et de la Drôme
- porteurs de la carte « Pass' FFTS »

1-3 Le tarif scolaire s'applique pour les enfants dans le cadre d'une sortie avec leur classe ou un centre aéré ; en dehors des horaires d'ouverture, la réservation d'une visite scolaire s'effectue pour un groupe à partir de 10 enfants.

2. Conditions tarifaires exceptionnelles

- Pendant le week-end des Journées du Patrimoine (3^{ème} du mois de septembre) :

- application du tarif réduit de 5,00 € par adulte pour la visite des grottes et du musée,
- gratuité de la visite du musée et des grottes pour les moins de 18 ans,
- gratuité du musée pour tous.

- Pendant la manifestation « Le Fascinant week-end Vignobles et Découvertes » en octobre : application de la gratuité d'entrée dans une grotte pour les participants à la dégustation de vins organisé par la Maison des Vins et du Tourisme de Saint-Péray.

Article 2 : Tarifs des ateliers pédagogiques

- Tarif permanent : 4 €
- En dehors des ateliers programmés dans le cadre individuel, leur réservation peut s'effectuer pour un groupe à partir de 10 enfants.
- Tarif exceptionnel : gratuité pour les enfants hors cadre scolaire et les adultes aux ateliers organisés pendant les journées nationales (la semaine de la « Fête de la Science », les « Journées Nationales de l'Archéologie »,...).

Article 3 : Tarifs des articles de la boutique du musée

| ARTICLES | TARIFS |
|--|---------|
| Carte postale | 0,80 € |
| Bouteille d'eau de 50 cl | 1,50 € |
| Monnaie | 5,00 € |
| Sticker | 3,00 € |
| Magnet | 3,50 € |
| Crayons | 4,50 € |
| Lampe à huile | 6,00 € |
| Pendentif | 6,00 € |
| Porte-clés | 6,00 € |
| Mug | 6,00 € |
| Biface | 7,50 € |
| Kit peinture | 8,00 € |
| Statuette métal | 12,00 € |
| Silex taillé | 12,00 € |
| Kit sagaie/propulseur | 25,00 € |
| Peluche petit format | 7,50 € |
| Peluche moyen format | 12,00€ |
| Peluche grand format | 15,00 € |
| Peluche XL | 22,00 € |
| Livre « Jeux » | 2,00 € |
| Livre « Découvrir l'archéologie » | 3,00 € |
| Livre « Cro Mignon » / « Cro Petite » | 6,00 € |
| Livre « Document pédagogique » | 5,00 € |
| Livre « Me Keskeusse Keu Sa » | 5,00 € |
| Livre « Mes petites questions : la préhistoire » | 8,90 € |
| Livre « Mes années pourquoi : la préhistoire » | 12,50 € |
| Livre « Le feu » | 12,00 € |
| Livre « Le plus petit chien au monde » | 12,00 € |

| | |
|---|---------|
| Livre « Carnet de voyage cap sur le Rhône » | 12,00 € |
| Livre « Les Encyclopes : la préhistoire » | 15,50 € |

Article 4 : Tarifs Carte Pass Ardèche

Les tarifs de la Carte Pass Ardèche sont désormais :

| TARIFS | Carte Pass Ardèche |
|---------------------------|---------------------------|
| Carte Pass 3 jours | 46,00 € |
| Carte Pass 6 jours | 60,00 € |
| Carte Pass annuel | 79,00 € |